

ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE MINISTERE DU CADRE DE VIE

REPUBLIQUE DU BENIN

01 BP 3502 - 01 BP 3621

sp\_mcvdd@cadredevie.bj Tél.: + 229 21 31 51 23 Cotonou

ANNEE 2019 n° 0 1 5 /MCVDD/BC/SGM/DG-ABE/DEIE/C-SEIE/SA

DES SOUS-BASSINS Pa2, Qa et Qc DU PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL PORTANT DELIVRANCE DU CERTIFICAT DE CONFORMITE ENVIRONNEMENTALE DE COTONOU (PAPC)/VOLET BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BAD)

Le Ministre du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD)

la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin;

la loi nº 98-030 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin;

la proclamation le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016;

Béninoise pour l'Environnement; le décret n° 2010-478 du 05 novembre 2010 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence

Vu et du Développement Durable; le décret n° 2016-501 du 11 août 2016 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement du Ministère du Cadre de Vie

Vu le décret n° 2017-332 du 06 juillet 2017 portant organisation des procédures de l'évaluation environnementale en République du

Vu le décret n° 2019-161 du 20 février 2019 portant composition du Gouvernement;

en matelas reno, réhabilitation de collecteurs existants, aménagement de rues adjacentes et reconstruction de modules de classes le rapport d'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des sous-bassins Pa2 (aménagement de bassins de rétention et ses annexes) Qa et Qc (construction de caniveaux cadres, aménagement de rues adjacentes et construction d'un laboratoire de centre de santé) du PAPC/volet BAD :

réhabilitation de collecteurs existants, aménagement de rues adjacentes et reconstruction de modules de classes, et ses annexes) Qa le rapport de l'atelier de validation de l'EIES des sous-bassins Pa2 (aménagement de bassins de rétention en matelas reno, et Qc (construction de caniveaux cadres, aménagement de rues adjacentes et construction d'un laboratoire de centre de santé) du PAPC/volet BAD;

l'avis technique de l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE).

## ARRETE

cadres, aménagement de rues adjacentes et construction d'un laboratoire de centre de santé) du PAPC/volet BAD sont conformes aux Article 1 er: Les sous-bassins Pa<sub>2</sub> (aménagement de bassins de rétention en matelas reno, réhabilitation de collecteurs existants, aménagement de rues adjacentes et reconstruction de modules de classes, et ses annexes) Qa et Qc (construction de caniveaux normes environnementales. Le promoteur dudit projet, l'Agence du Cadre de Vie pour le Développement du Territoire (ACVDT), devra prendre les dispositions nécessaires pour mettre en œuvre, sous peine de retrait du présent Certificat, les activités identifiées dans le Plan de Gestion Environnementale et Sociale destinées à corriger les impacts négatifs du projet.

Article 2: Le présent Certificat n'est pas une autorisation de mise en œuvre du projet, ni un agrément, mais fait partie des pièces à soumettre à l'autorité de tutelle pour l'obtention de la décision finale quant à la réalisation de l'activité projetée

Article 3: Le Certificat cesse d'avoir effet si la réalisation physique de l'activité ne démarre pas dans un délai d'un (01) an après sa réception par le promoteur.

Article 4: Le présent Certificat, établi en un seul original, est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

IL TE Ministre, IL TE MINISTRE LOS COLONATO

Enregistré au Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable

# PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES) DU SOUS-BASSIN Qa ET Qc (CONSTRUCTION DE CANIVEAUX CADRES, AMENAGEMENT DE RUES ADJACENTES ET CONSTRUCTION D'UN LABORATOIRE DE CENTRE DE SANTE) DU PAPC/VOLET BAD

\*\*\*\*\*\*\*

MESURES	INDICATEURS D'IMPACTS	ECHEANCIERS	RESPONSABLES DE SURVEILL ANCE	RESPONSABLES DE	COUT CFA
1 Phase de préparation			בר סטוניי רוברייוטר	SOINI	
1.1.N.1.1.2.3.P.1.1 Sensibiliser les riverains sur les enjeux du projet	Nombre de plaintes enregistré	Phase de démarrage et d'exécution des	MOD	Mairie de Cotonou de Cotonou	15 000 000
1.1.P1.1. Respecter les exigences des cahiers de charges	La durée du travail est conforme aux prescriptions des cahiers de charges  Nombre de plaintes enregistré	Durant toute la période des études techniques et pendant les travaux	Equipes techniques	MOD	A intégrer dans les cahiers de charge
1.2.N.1.1. Réaliser des consultations publiques et un plan de communication pour une meilleure information des populations	Nombre de plaintes enregistré	Avant le démarrage des travaux	Equipe PAR et EIES MOD	Mairie de Cotonou de Cotonou ABE	Plan de communication 14 636200
1.2.P.1.1. Créer un comité local de suivi des	Acte de création du comité	Avent le démarges de	Maid	ACVDT	
1.2.P.1.1. Créer un comité local de suivi des activités du projet	Acte de création du comité disponible	Avant le démarrage des travaux	Mairie de Cotonou MOD UGP	ABE ACVDT	200 000
1.2.N.1.2. 2.3. N.1.1.; 2.3.N.2.1.; 2.3.N.5.4.; 2.3.N.6.1.; 2.4.N.5.1.; 2.5.N.1.3.; Mettre en œuvre le Plan d'Actions et de Réinstallation (PAR)	Nombre de plaintes enregistrées et traitées 100 % des PAP dédommagés	Avant le démarrage et pendant l'exécution des travaux	Comité de mise en œuvre du PAR MOD UGP	Mairie de Cotonou ABE ACVDT	A intégrer dans le PAR
1.2.P.2.1. Appliquer dans la mesure du possible les doléances exprimées par les populations lors des consultations publiques	Nombre de conflits enregistrés avec les riverains Nombre de plaintes enregistrées	Avant le démarrage des travaux	Comité de mise en œuvre du PAR MOD	ABE ACVDT Mairie de Cotonou de Cotonou	Déjà pris en compte dans le PGES à travers les mesures d'accompagnement
1.4.N.1.1. Mettre sur pied un comité de mise en œuvre du PAR	Nombre de plaintes enregistré	Pendant la phase de préparation juste de à la	MOD UGP	Mairie de Cotonou ACVDT	1 000 000

COUT CFA		Pris en compte dans le PAR	200 000		A intégrer dans le PGES-chantier	5.000.000	A intégrer aux cahiers de charges	A intéger aux cahiesr de charges	A intéger aux cahiers de charges	3 000 000
RESPONSABLES DE SUIVI	ABE	ANDF UGP ACVDT	Mairie de Cotonou UGP ABE ACVDT		Mairie de Cotonou de A Cotonou UGP ACVDT	e Cotonou	MoD Mairie de Cotonou de A ii Cotonou	MOD Mairie de Cotonou de o	Mairie de Cotonou A i DDTFP de de	Mairie de Cotonou ABE ACVDT
RESPONSABLES DE SURVEILLANCE		Bureau d'étudesEIES et PAR MOD	MOD ANDF		MO Entreprise chargée des travaux	MOD MdC Entreprise chargée des travaux	Entreprise des travaux	MOD Entreprise chargée des travaux	MOD Entretrise chargée des travaux	Entreprise chargée des travaux MOD
ECHEANCIERS	fin de l'étude de l'EIES et du PAR	Pendant la phase de préparation	Pendant la phase de préparation		Pendant l'installation des chantiers et de la base vie	Avant l'installation des bases-vie	Avant l'installation de la base-vie	Avant et pendant les travaux	Avant et pendant les travaux	Pendant les travaux de chantier
INDICATEURS D'IMPACTS	Nombre de conflit enregistrés	Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Nombre de plaintes		Nombre d'accidents	Plan architecturaux conformes aux exigences du marché	Absence de plainte liée à l'occupation du site	Nombre d'ouvriers locaux recrutés	Nombre de femmes recruté	Taux de prévalence du VIH SIDA dans la zone
MESURES		1.4.P.2.1. Faire une estimation réaliste du coût des mesures d'accompagnement et de compensation	1.4.P.3.1. Créer un comité de suivi des opérations et des dédommagements	2. Phase des travaux et aménagement	2.1.N.1.1. Signaler et clôturer la base-vie	2.1.N.1.; Veiller à une conception architecturale qui s'intègre au paysage du milieu récepteur	2.1.P.1.1. Acquérir le site dans les conditions de l'art (bail, achat, etc.)	2.1.P.1.2 , 2.2.P.2.1., 2.3.P.2.2., 2.4.P.2.1., 2.8.P.2.1., A compétence égale, accorder la priorité à la main d'œuvre locale	2.3.P2.3.; 2.4.P.2.3. Encourager les candidatures féminines	2.1.N.2.1., 2.3.N.3.1., 2.4.N.2.1.,2.13.N.2.1., 2.2.N.9.1., Sensibiliser les ouvriers et les populations riveraines du sous-bassin et de la base-vie sur protection contre les IST-VIH/SIDA 2.14.N.2.2. Mettre des préservatifs à la

MESURES	INDICATEURS D'IMPACTS	ECHEANCIERS	RESPONSABLES	RESPONSABLES DE	COUT CFA
disposition des employés			DE SONACIELANCE	SUVI	
2.14.N.2.3. Instaurer un code de bonne conduite au sein de l'entreprise et le faire signer par l'ensemble des employés de l'entreprise	Nombre de conflits enregistrés	Pendant la phase de préparation et les travaux de construction	Entreprise chargée des travaux MdC MOD	Mairie de Cotonou ABE ACVDT DDCVDD-AL	A intégrer aux cahiers de charge
2.1.P.2.1. , 2.3.P.2.1, 2.4.P.2.2. Faire le recrutement conformément aux normes de la (CNSS)	Nombre de plaintes	Pendant le recrutement des ouvriers	MOD Bureau de contrôle de l'entreprise	CNSS DDTFP	A intéger au PGES- Chantier et aux clauses
2.1.P.2.2, 2.4N.1.1, 2.4N.3.2, 2.7.N.1.1, 2.9.N.1.1, 2.11.N.1.1.1, 2.13N.1.1, 2.13N.3.2, 2.14.N.1.3, 2.17.N.1.1, 2.13N.1.1; 2.15N.3.2, 2.16N.3.2; 2.10.N.4.1. Doter et veiller au port des EPI par les ouvriers	Nombre de cas d'accidents de travail liés au non port des EPI enregistrés	Pendant les travaux	Entreprise chargée des travaux MOD	Mairie de Cotonou ACVDT DDCVDD Atlant./Llt	A intégrer aux cahiers de charges
2.1.N.3.1, 2.1.N.5.2, 2.2.N.5.1, 2.3.N.4.2, 2.4.N.3.1, 2.10.N.1.1, 2.13.N.3.1, 2.14.N.2.1, 2.15.N.2.1, 2.16.N.2.1, 2.3.N.7.1. Respecter les normes relatives au bruit et à la poussière au Bénin	Nombre de plaintes lié à l'émission du bruit Nombre de plaintes lié à l'émission de la poussière	Pendant les travaux	Bureau de contrôle de l'entreprise MOD	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT	A intégrer dans les clauses encironnemeentales et PGES-chantier
2.1.N.1.2.; 2.1.N.4.1.; 2.4.N.9.1. 2.7.N.2.1. 2.9.N.2.1.; 2.15. N.1.1., 2.16. N.1.1., Baliser les chantiers et mettre les consignes d'interdiction d'accès aux chantiers par les étrangers	Nombre d'accidents Nombre de contrevenants aux consignes Nombre de plaintes des travailleurs du chantier	avant le fonctionnement et l'ouverture des chantiers et base-vie	Entreprise chargée des travaux MOD	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT	A intégrer aux clauses environnementales et au PGES-chantier

COUT CFA	A intégrer aux clauses environnementales et au PGES-chantier	A intégrer aux clauses environnementales et au PGES-chantier	A intégrer au PGES-chantier	A intégrer aux clauses environnementales et au PGES-chantier	2 000 000	2 000 000	A intégrer aux clauses environnementales et au PGES-chantier
RESPONSABLES DE SUIVI	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT MOD	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT MOD	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT MOD	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT MOD	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT MOD
RESPONSABLES DE SURVEILLANCE	Bureau de contrôle de l'entreprise	Bureau de contrôle de l'entreprise	Entreprise en charge des travaux Bureau de contrôle de l'entreprise	Entreprise en charge des travaux Bureau de contrôle de l'entreprise	Entreprise en charge des travaux Entreprise contractante des matériaux Bureau de contrôle de l'entreprise	MOD Entreprise en charge des travaux	MOD Entreprise en charge des travaux
ECHEANCIERS	Pendant les travaux de chantier	Pendant les travaux de chantier	Pendant le fonctionnement des chantiers et base-vie	Juste à la fin de l'exploitation de la base-vie	Durant toute la durée du transport de matériaux	Pendant le fonctionnement de la base-vie	Avant l'ouverture des chantiers
INDICATEURS D'IMPACTS	Nombre de plaintes des riverains et usagers des déviations	Fréquence maintenances réalisée	Nombre de plaintes Nombre d'accidents	Absence de plainte	Nombre d'accident enregistré	enants	Nombre d'accidents Sécurisation du site
MESURES	2.2.N.2.1. ,2.2.N.3.1 2.13N.1.2 ; Arroser régulièr our réduire les émiss	2.1.N.5.2.; 2.7.N.1.2. 2.13N.1.3; 2.14N.2.2 Veiller à la maintenance et à l'entretien des véhicules de chantier	2.1.N.7.1.; 2.2.N.8.1. Respecter les normes d'installation de chantier	2.2.N.1.1., 2.2.N.10.4., Restaurer les sites ayant servi de base vie après les travaux	2.2.P.1.1. 2.10. N.5.4 Sensibiliser les conducteurs de véhicule et des engins sur le respect du code de la route et les bonnes pratiques	à la base-vie	2.2.N.5.1. Mettre en œuvre les dispositifs de contrôle des accès aux chantiers

	INDICATEURS D'IMPACTS	ECHEANCIERS	RESPONSABLES DE SURVEILLANCE	RESPONSABLES DE	COUT CFA
2.2.N.5.2. Sensibiliser les employés sur les relations de bon voisinage avec les riverains	Nombre de plaintes enregistrés	Pendant les travaux	MOD Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT	2 000 000
2.2.N.7.1., 2.3.N.5.1., 2.4.N.4.2., 2.7.N.5.1. 2.10.N.3.1., 2.14.N.1.1., 2.15.N.3.1., 2.1.N.3.1., 2.14.N.1.1.; 2.15.N.3.1. 2.10.N.1.2.	Nombre de plaintes enregistrés	Pendant la durée conférée par les cahiers de charge	MOD  Bureau de contrôle de l'entreprise	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT	A intégrer aux cahier de charges
Respecter les délais contractuels  2.2.N.8.3. Limiter la circulation des engins		Donald State of the state of th	des travaux		
sur le chantier à 30 km/h 2.10. N.5.3 Surveiller les mouvements des différents engins et autres matériels de chantier	Nombre d'accidents enregistrés	Pendant les travaux	Entreprise en charge des travaux Bureau de contrôle de l'entreprise	Mairie de Cotonou DDCVDD - AL ACVDT MOD CNSR	A intégrer aux PGES- Chantier
2.2.N.10.1. 2.8.N.1.1. Elaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des déchets conforme aux normes en vigueur (tri, disposition de poubelles, huiles usagées, enlèvement par les structures agréées)	Enlèvement des déchets et huiles usagées conformes aux normes Etat de salubrité du site concerné	Pendant le fonctionnement de la base vie	Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT MOD	A intégrer aux clauses environnementales et au PGES-chantier
2.2.N.10.2. Disposer de fûts étanches pour le stockage des huiles usagées et des déchets de chantier assimilables aux DSM	Entreposage des déchets conformes aux normes	Pendant le fonctionnement de la base-vie	MOD Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD - AL ACVDT	A intégrer aux clauses environnementales et au PGES-chantier
, Se .	Etat de pollution de nappe Etat de pollution du sol	Pendant le fonctionnement de la base-vie	MOD Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT	A intégrer aux clauses environnementales et au PGES-chantier
2.2.N.TT.T. Veiller a l'équipement de l'infirmerie en produits d'urgence	Nombre de cas d'urgence traité sur place	Pendant le fonctionnement de la base-vie et les chantiers	MOD Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT	A intégrer aux clauses environnementales et sociales
2.2.N.TT.2. Signer un contrat d'enlèvement des déchets biomédicaux avec un centre santé habileté	Enlèvement des déchets biomédicaux conforme aux normes	Pendant le fonctionnement de la base-vie et les chantiers	MOD Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT MOD	A intégrer aux clauses environnementales et sociales et au PGES-chantier

		g			, b	Ώ⊐	γo
COUT CFA	Déjà pris en compte	Cotonou	200 000	Déjà pris en compte	A intégrer au PGES- Chantier	A intégrer aux clauses environnementales et au PGES-chantier	A intégrer aux cahiers de charges
RESPONSABLES DE	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT MOD	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT MOD	Mairie de Cotonou DDCVDD -AL ACVDT MOD	Mairie de Cotonou DDCVDD -AL ACVDT	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT MOD	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT MOD
RESPONSABLES DE SHRVEILLANCE	MOD Entreprise en charge des travaux	MOD Entreprise en charge des travaux	MOD Entreprise en charge des travaux	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux
ECHEANCIERS	Pendant et après les travaux	Pendant les travaux	Dès le début des travaux	Depuis la phase de préparation jusqu'à la fin des travaux	Avant la démolition et pendant l'exécution des travaux	Durant toute la durée des travaux de chantier	Durant toute la durée des travaux de chantier
INDICATEURS D'IMPACTS	Nombre de d'abonnés à la pré-collecte des déchets	Nombre de sanction	Etat de salubrité des sites	Nombre de cas d'accident enregistré	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	Niveau de satisfaction des riverains Nombre d'accidents enregistrés	Niveau de satisfaction des l'iverains
	2.3.P.3.1. 2.8.P.1.1. Sensibiliser les riverains sur la gestion efficace des déchets	2.3.P.3.3. Sanctionner les contrevenants qui déposeraient les ordures sur le site aménagé	<u>-</u> ŏ	2.3.N.4.1. Sensibiliser les usagers des infrastructures sociocommunautaires sur les risques d'accident pendant les travaux	2.3.P.4.1; 2.4.P.1.1.2.11.N.3.2. Prévoir un site de dépôt de gravats	芸 し	2.3.N.5.3.; 2.14.N.3.1. Veiller au pavage des voies jusqu'aux riverains (façade à façade) y comprises les rampes d'accès aux habitations

03 ans	ACVDT	Entreprise recrutée	ation (au moins	Contrats d'entretien	
9 000 000 à raison de	Mairie de Cotonou  DDCVDD Atlant / I if	Bureau de contrôle des travaux	De la fin des travaux jusqu'à la fin de	survécus	e optimale (sur 03 ans)
dessous)			-	d'ach an	arbros incentà
des artères (voir ci-				TOWER BOTTON OF STREET	
mpte				scile capie	
L'entretien est déjà				serre canté	
2 000 000					capier les gaz a effet de serre
écartement de 10 m	ACVDT			terre	contre de salite, colleges, siade, etc./pour
soit 100 plants avec un	DDCVDD Atlant / Lit	MOD	The second of the second of	Normbre de plants mis en	
1 ha de plantes utiles	Mairie de Cotonou	Prestataires	A la fin des travaux	Nombre de plorte	-
					5 5 5 5
protection avec une					
mis en terre et			The state of the s		
piquetage, trouaison,			place to propose the state of the		
plant (achat de plant,					
cour de zo ooo r par					
25 m entre 2 plants au	OGT	rinebilse lecintee			
pour un ecartement de	ACVUI	Dation ion in the			
a raison de 2180 mi	COCYDU Atlant / Lit	ues il avaux	navady	Nombre d'artères rehoisés	(C)
	Maille de Cotollon		< ·	terre et entretenils	Planter des arbres
1 760 000	Mairie de Cotonou	Bureau de contrôle	Juste à la fin des	Nombre de plants mis en	2.4.N.6.1., 2.14.P.1.1.; 2.14.P.1.1.;
				enregistrés	
	MOD	des travaux		de conjonctivites	
	ACVDT	Entreprise en charge		Nombre de cas d'IRA et	Conjorictivites, Etc.)
	DDCVDD Atlant / Lit	des travaux		enregistrées et traitées	Conjunction Ct.)
Déjà pris en compte	Mairie de Cotonou	Bureau de contrôle	Pendant les travaux	-Nombre de plaintes	sibiliser les p
	MOD	des travaux			
	ACVDT	Entreprise en charge			
de charges	DDCVDD - AL	des travaux	travaux de chantier	nverains enregistrees	pidyanis
A intégrer au cahier	Mairie de Cotonou	Bureau de contrôle	Toute la durée des	Nombre de plaintes des	2.4N.3.4. Utiliser des engins moins
				enregistre	- India
				Nombre de cas de vol	
(	MOD	des travaux		riverains enregistré	
de charges	ACVDT	Entreprise en charge	THE PERSON NAMED IN COLUMN	Nombre de plainte des	he pouvant acceder a leur garage
A intégrer aux cahiers	DDCVDD Atlant / Lit	des travaux	des travaux de chantier	stationnement	stationile it securisees pour les venicules
	Mairie de Cotonou	Bureau de contrôle	Durant toute la durée	Nombre d'aire de	2.3.N.3.5. Prevoir des aires de
COULCEA	SUIVI	DE SURVEILLANCE	TO T	D'IMPACTS	
COLLT CEA	RESPONSABLES DE	RESPONSABLES	ECHEANCIERS	INDICATEURS	MESURES

MESURES	INDICATEURS D'IMPACTS	ECHEANCIERS	RESPONSABLES DE SURVEILLANCE	RESPONSABLES DE	COUT CFA
- 13		deux ans)		Inspection forestière Atlant /	
2.4.N.7.1. Eviter les travaux pendant la nidication des espèces présentes	Période de nidifical		Bureau de contrôle	Mairie de Cotonou	A intégrer aux clauses
	20	curage	des travaux Entreprise recrutée	DDCVDD Atlant / Lit	environnementales et sociales
				ACVDT	
24 N 72 Dévolosses de				Inspection forestière Atlant / Lit	
reconstitition des habitats de la faune	Nombre d'oiseaux protégés	Avant les travaux à l'exutoire	Bureau de contrôle des travaux	ABE,	0
aviaire 2.10.N.2.2 Elaborer ine étude			Entreprise en charge	Mairie de Cotonou	l'exutoire est sur le lac
que pour la protection de la			des travaux	DDCVDD Atlant / Lit	Nokoué et marécage
25N11 25N21Informer 122				ACVDT	
populations des différents déplacements de réseaux nécessaires pour les travaux et les avertir avant toutes coupures	Nombre de plaintes Durée des perturbations	Pendant le déplacement de réseaux	Concessionnaires des divers réseaux Bureau de contrôle des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT	A intéger aux cahiers de charges et aux clauses environnementales et sociales
2.5.N.1.2. Impliquer les concessionnaires dès le démarrage du projet pour faciliter le déplacement des réseaux	Fréquences des coupures d'eau et d'électricité Nombre de plaintes	avant le déplacement des réseaux	Concessionnaires des divers réseaux Bureau de contrôle	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT	A intégrer aux cahiers de charges
2.6.P.1.1. Entretenir les déviations	Nombro do opiniona		des travaux		
	riverains et plaintes des riverains et usagers des déviations Périodicité /fréquence des entretiens	Pendant toute la durée de la déviation	MOD Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT	A intégrer aux cahiers de charges et PGES- Chantier
2.6.P.1.1. 2.6.P.1.2. Prévoir des signalisations pour orienter les usagers afin de réduire les risques d'accidents dans les déviations et chantiers	-Nombre de cas d'accidents enregistrés	Pendant toute la durée des travaux	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD - AL ACVDT	A intégrer aux cahiers de charges et PGES- Chantier

environnementales sociales		Entreprise en charge des travaux		-Etat de salubrité au niveau du sous-bassin	
A insérer dans les clauses	Mairie de Cotonou A DDCVDD Atlant / Lit cla	Bureau de contrôle des travaux	Pendant les travaux de chantiers	ire de disés	2.11.P.1.1. Installer des consignes pour garantir la salubrité du sous-bassin
A intégrer au PGES- Chantier	Mairie de Cotonou  DDCVDD Atlant / Lit  ACVDT  UGP	MOD Entreprise en charge des travaux	Pendant la construction des ouvrages	Nombre de plaintes Nombre d'accident	prévues dans les clauses environnementales et sociales qui prennent en compte les mesures de sécurité et de gestion des risques
A intéger dans les clauses environnementales et sociales	Direction Départementale en A charge de la Culture (Littoral) cia Mairie en so	prise en charge avaux	Pendant les fouilles	Nombre d'objet sauvegardé	Appliquer la pro des objets ques
A intégrer dans PGES-Chantier	Mairie de Cotonou A Police environnementale du Pt Littoral	Bureau de contrôle de l'entreprise Bureau de contrôle des travaux	Pendant les travaux de chantiers	Nombre de cas de maladies liées au manque d'hygiène enregistrées	15. N.4.1. 2 15.P.3.1, 2.15. N. Ileurs sur l'hygièn
4 800 000	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Pendant toute la durée des travaux de chantier	<ul> <li>Nombre d'agents de sécurité recrutés pour las parkings parkings</li> <li>Nombre de cas de vol -Nombre de plaintes enregistrées</li> </ul>	les véhicules des riverains
A intégrer les coûts des travaux et PGES- Chantier	Mairie de Cotonou  DDCVDD Atlant / Lit  ACVDT	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Pendant toute la durée des travaux de chantier	O O	2.7.N.3.1. Installer un parking public pour garer les véhicules des riverains en toute sécurité
A intégrer aux clauses environnementales et sociales et PGES- Chantier	<u></u>	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Pendant les travaux	-Nombre de camions bâchés -Nombre de plaintes des usagers de la route	2.7.N.1.2. Bâcher les camions transporteurs de matériaux depuis les lieux de prélèvement jusqu'au chantier
COUT CFA	RESPONSABLES DE SUIVI	RESPONSABLES DE SURVEILLANCE	ECHEANCIERS	INDICATEURS D'IMPACTS	MESURES

	Ξ	2	
	_	-	

-	sel	es	de Wiser ssins siers pour sous-		<u>o</u>
COUT CFA	A intégrer aux coût des travaux	A intégrer au coût des travaux	384 350 000 A raison de 10000 F le m³ 83 500 000 A raison de 3 000 000 000 diviser par 36 sous-bassins pour deux cassiers d'enfouissement pour l'ensemble des sous-bassins	Déjà pris en compte	Prie en compte dans le programme
RESPONSABLES DE	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT UGP	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT UGP	ABE Mairies de Cotonou et de Ouidah DDCVDD Atlant / Lit ACVDT	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT UGP	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT UGP
RESPONSABLES DE SURVEILLANCE	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	MOD Entreprise en charge des travaux	MOD AGETUR Entreprise en charge des travaux	MOD Entreprise en charge des travaux	MOD Et acteurs du programme
ECHEANCIERS	Pendant les travaux	Pendant le transport	Pendant l'exploitation du LESS	Depuis les travaux jusqu'à l'exploitation	Durant et après le programme
INDICATEURS D'IMPACTS	Nombre de plaintes enregistrées	Zéro plaintes enregistrées pendant Absence de déversements au sol	Qualité de la nappe	Nombre de sensibilisation Etat de salubrité autour du sous-bassin	Elat d'assaisissement et de salubrité
	2.12.N.11. Bâcher les camions lors du transport des ordures et produits de curages	2.12.P.1.2.; 2.12. N.2.1; 2.11.P2.1. Convoyer les produits de curage et de purge au LES de Ouèssè	2.11.P.22. Limiter la durée d'entreposage des déchets sur le LES de Ouèssè	2.11.P.2.3. Sensibiliser les riverains autour du sous-bassin afin d'éviter d'y jeter les déchets de toutes sortes	2.11.P.2.4. Optimiser la gestion des déchets à travers la mise en œuvre du programme de gestion des déchets

	Mairie de Cotonou	MOD	Pendant les travaux et	Etat du laboratoire	2.16.P.1.1.; 2.16.P.6.1 Bien entretenir le
Déjà pris en compte	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT UGP	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Depuis les travaux jusqu'à l'exploitation	Nombre de sensibilisation Etat de salubrité autour du sous-bassin	2.15. P.1.1.; 2. 16. N.4.1. 2.16.N.1.2.; 2.16.P.3.1, 2.16. N.4.1. Sensibiliser les ouvriers pour une bonne conduite de travail
Confère Mairie	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT UGP	Prestataires MOD Entreprise en charge des travaux	A la fin des travaux	Zero installation des AGR Nombre d'installation Taux d'installation	2.14.N.4.1. Interdire formellement la réinstallation des AGR incompatibles avec la durabilité de l'ouvrage
A insérer dans les clauses environnementales et sociales et le PGES-Chantier	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT UGP	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Pendant les travaux	Absence de déversements dans le plan d'eau	de confinement des matièr les récupérer et les gérer
A insérer dans les clauses environnementales et sociales	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT UGP	MOD Entreprise en charge des travaux	Pendant le fonctionnement de la base-vie	Taux de pollution du plan d'eau Qualité de l'eau au niveau du sous-bassin	: Interdire l' t équipements à
2 500 000	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT UGP	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Pendant les travaux	Nombre de latrines construites Taux de fréquentation des latrines Taux de latrines fonctionnelles	2.11.P.2.6. Prévoir des latrines publiques aux environs du sous-bassin
200 000	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT UGP	MOD Entreprise en charge des travaux	Au début des travaux	Nombre de comités installés Etat de salubrité le long du sous-bassin	
3 000 000	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT UGP	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	A la fin des travaux et début de l'exploitation	Campagne de reboisement de plantes utiles	2.11.P.2.5. Alimenter l'exutoire par des plantes utiles telles Typha sp, Thalia welwichii, etc.
COUT CFA	RESPONSABLES DE SUIVI	RESPONSABLES DE SURVEILLANCE	ECHEANCIERS	INDICATEURS D'IMPACTS	

C	V
-	ч

MESURES	INDICATEURS D'IMPACTS	ECHEANCIERS	RESPONSABLES DE STIDMENT ANOT	RESPONSABLES DE	COUT CFA
laboratoire		exploitation	Entreprise en charge des travaux	SUIVI DDCVDD Atlant / Lit ACVDT UGP	Compris dans la gestion du laboratoire
2.17.P.1.1. Sensibiliser les riverains autour de l'exutoire	Nombre de sensibilisation Etat de salubrité autour du sous-bassin Propreté des alentours du sous-bassin	Depuis les travaux jusqu'à l'exploitation	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT UGP	Déjà prise en compte
2.17.P.2.1. Installer un comité de surveillance environnementale des collecteurs	Etat environnementale le long du collecteur	Pendant les travaux	Mairie de Cotonou	Mairie de Cotonou	Déjà prise en compte
2.17.P.3.1. Veiller aux entretiens périodique et courant des ouvrages	Etat de qualité des ouvrages	Pendant les travaux	Entreprises chargée des entretiens	Mairie de Cotonou	A intégrer dans les coûts d'entretiens du projet
2.18.N.1.; 2.18.N.5.1 2.18.N.2.1 Harmoniser les calendriers d'exécution des projets Réaliser les ouvrages du PAPC avant l'aménagement des rues concernées pour éviter leur dégradation	Réduction des nuisances dues aux travaux cumulées	Avant et pendant les travaux de construction des ouvrages et d'aménagement du sous-bassin	MOD ACVDT	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit UGP	Déjà intégrer dans le coût de chaque projet (Confère l'ensemble des projets concernés)
2.18.N.1.2. Prévoir dans les DAO l'utilisation des techniques de fonçage dans le cas où les collecteurs surtout enterrés traversent des rues nouvellement construites	Absence de dégradation fravaux sur les rues nouvellement aménagées	Avant et pendant les travaux de construction des ouvrages et d'aménagement du sous-bassin	MOD ACVDT	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit UGP	A intégrer dans le DAO
2.18.N.1.3. Créer un cadre de concertation entre les différents acteurs de projet pour échanger des documents et des informations		Avant et pendant les travaux de construction des ouvrages et d'aménagement du	MOD ACVDT	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit UGP	Confère les MODs

MESURES	INDICATEURS D'IMPACTS	ECHEANCIERS	RESPONSABLES DE SURVEILLANCE	RESPONSABLES DE SUIVI	COUT CFA
		sous-bassin			
2.18.N.3.1; 2.18.N.4.1 Mettre en œuvre les prescriptions environnementales et sociales	Réduction des nuisances dues aux travaux	Avant et pendant les travaux de construction	MOD	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit	Confère ACV-DT
et respecter les delais d'exécution	Children .	des ouvrages et d'aménagement du		UGP ACVDT	
2.18.N.3.2 Prévoir des clauses spécifiques	doc	1000			
pour les entreprises de construction en ce	environnementales et	d'aménagement du	Entreprises chargée	Mairie de Cotonou	
qui concerne les bonnes pratiques (pas de	xueve		MOD	IIGP DDCVDD Allality Eit	chagus projet
déversements dans le plan d'eau, pas de				ACVIT	cilaque projet
rejet de déchets solides, pas de rejet de matières dangereuses	TO THE CONTRACT OF THE CONTRAC				
2.18.N.5.2. Prévoir des fourreaux ou des réservations dans les rues en concertation	Absence de dégradation	Pendant les travaux	Entreprises chargée	Mairie de Cotonou	A intégrer aux cahiers
avec les concessionnaires de réseaux divers	ment aménagé		MOD	UGP ACVDT	de criaiges
21		3. Phase d'exploitation	on		
3.1.N.1.1., 3.1.P.2.1.; 3.3.P.2.1. Sensibiliser les riverains sur la gestion des déchets	Etat de salubrité le long des collecteurs et autour du sous-bassin	Pendant la mise en service de l'ouvrage	ONGs compétentes MOD	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit UGP	4 000 000
	00 M M M M M M M M M M M M M M M M M M	THE MAN TO S		ACVDT	
3.1.P.1.1.; 3.2.P.1.1. Installer un comité de suivi environnemental dans les quartiers pour éviter le rejet de déchets de toutes sortes dans le sousbassin et pour les entretiens	Etat de salubrité de long des collecteurs	Pendant la mise en service de l'ouvrage	MOD	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit UGP	400 000
3.1.N.1.2. Exiger la pré-collecte des déchets domestiques	Collecte des déchets solides conforme aux normes	Pendant la mise en service de l'ouvrage	Mairie de Cotonou	MOD DDCVDD Atlant / Lit UGP ACVDT	Confère programme de gestion des déchets

		٠	
	7	ч.	

Sanctionner les contrevenants qui Etat de salubrité du site Pendant la mise en bassin Absence d'inondation  Sanctionner les contrevenants qui Etat de salubrité du site Pendant la mise en service de l'ouvrage les quartiers traversés par Etat de salubrité du sous-bassin l'acurager les écoliers et élèves à Amélioration des poubelles dans les ménages de le Lac, Eglise Ste Cécile, centre l'eux publics autres usagers vulnérables	MESURES 3.1.P.1.2. Veiller à l'entretien effectif du	INDICATEURS D'IMPACTS	EAN	RESPONSABLES DE SURVEILLANCE	RESPONSABLES DE SUIVI	COUT CFA	
Etat de salubrité du sous-bassin  Mombre de bacs à ordure de l'ouvrage  Etat de salubrité du sous-bassin  Amélioration des Cotonou  Etat de salubrité dans les Pendant la mise en Mairie de Cotonou  Benvice de l'ouvrage  Etat de la qualité au niveau du sous-bassin  Amélioration des Après la mise en Direction des écoles l'ouvrages  Etat de salubrité dans les Pendant la mise en Mairie de Cotonou  Betat de salubrité dans les Pendant toute la durée Mairie de Cotonou  Nombre d'accidents Pendant toute la durée Mairie de Cotonou  Nombre de l'exploitation  Retrat de salubrité dans les Pendant toute la durée Mairie de Cotonou  Nombre de l'exploitation  Retrat de salubrité dans les Pendant toute la durée Mairie de Cotonou  Nombre de l'exploitation  Retrat de salubrité dans les Pendant toute la durée Mairie de Cotonou  Nombre de l'exploitation	-bassin	Etat de salubrite du sous- bassin Absence d'inondation		Mairie de Cotonou	MOD DDCVDD Atlant / Lit UGP ACVDT	A intégrer au budget de la Mairie	
Pendant la mise en Mairie de Cotonou service de l'ouvrage hassin Nombre de bacs à ordure installé Etat de la qualité au niveau du sous-bassin Amélioration des Après la mise en Direction des écoles l'ouvrage et collèges dans les ménages le mise en Mairie de Cotonou lieux publics service des ouvrages Nombre d'accidents Pendant toute la durée Mairie de Cotonou de l'exploitation de l'exploitation le l'exploitation de l'exploitation le l'exploitation	N.1.3. Sanctionner les contrevenants qui seraient les ordures sur le site aménagé	salubrité du		Mairie de Cotonou	MOD DDCVDD Littoral UGP ACVDT	Confère la Mairie de Cotonou	
Nombre de bacs à ordure l'installé  Etat de la qualité au niveau du sous-bassin  Amélioration des Salubrité service  Etat de salubrité dans les Pendant la mise en lieux publics  Nombre d'accidents Pendant toute la durée Mairie de Cotonou  Nombre d'accidents Pendant toute la durée Mairie de Cotonou  Revice de l'ouvrage en l'accidents Pendant toute la durée Mairie de Cotonou  Revice de l'exploitation  Nombre d'accidents Pendant toute la durée Mairie de Cotonou  Revice de l'exploitation	.1.4., 3.1.P.2.2. Promouvoir la veille sinne dans tous les quartiers traversés par syrages	Etat de salubrité du sous- bassin	1000	Mairie de Cotonou	MOD DDCVDD Atlant / Lit UGP ACVDT	A intégrer au budget de la Mairie de Cotonou	
Amélioration des Après la mise en Direction des écoles conditions de salubrité service dans les ménages  Etat de salubrité dans les Pendant la mise en Mairie de Cotonou service des ouvrages  Nombre d'accidents Pendant toute la durée Mairie de Cotonou de l'exploitation	.1.5. Prévoir des bacs à ordures publiques	Nombre de bacs à ordure installé Etat de la qualité au niveau du sous-bassin	la mise le l'ouvrage	Mairie de Cotonou	MOD DDCVDD Atlant / Lit UGP ACVDT	Déjà prise en compte	
Etat de salubrité dans les Pendant la mise en Mairie de Cotonou service des ouvrages  Nombre d'accidents Pendant toute la durée Mairie de Cotonou de l'exploitation	0.44	Amélioration des conditions de salubrité dans les ménages	la mise	des	MOD UGP Mairie de Cotonou	500 000	
Nombre d'accidents Pendant toute la durée Mairie de Cotonou enregistré de l'exploitation		Etat de salubrité dans les lieux publics	la mise es ouvrages	Mairie de Cotonou	MOD DDCVDD Atlant / Lit UGP	250 000 à raison 25 000 F par poubelle	
		æ	la durée	Mairie de Cotonou	MOD DDCVDD Atlant / Lit UGP	A intégrer dans le coût des entretiens	

MESURES	INDICATEURS D'IMPACTS	ECHEANCIERS	RESPONSABLES DE SURVEILLANCE	RESPONSABLES DE SUIVI	COUT CFA
3.1.P.6.2., 3.2.P.1.2 Veiller à l'entretien effectif des ouvrages et voies pavées	Etat de salubrité du sous- bassin Absence d'inondation	Pendant la mise en service de l'ouvrage	Mairie de Cotonou	MOD DDCVDD Atlant / Lit UGP ACVDT	Confère Mairie de Cotonou
3.2.N.1.1., 3.3. N.1.1.; 3.2.N.1.1. Signaler	Nombre d'accident et de	Pendant la période	Mairie de Cotonou	MOD	A intégrer dans les
	plaintes	d'entretien		DDCVDD Atlant / Lit UGP ACVDT	clauses environnementales et sociales lors des
					S
3.2.N.2.1. 3.3.N.2.1. Respecter les normes en matière d'émission de bruit	Nombre de plaintes	Pendant les entretiens courants et périodiques	Mairie de Cotonou	MOD DDCVDD Atlant / Lit UGP ACVDT	A intégrer aux clauses environnementales et sociales lors des entretiens
3.2N.1.3 Sensibiliser les ouvriers sur les risques liés au travail d'entretien	Nombre de sensibilisations Nombre de cas d'accident enregistré	Pendant la période d'entretien	Mairie de Cotonou	MOD DDCVDD Atlant / Lit UGP	Déjà prise en compte
3.3. P.1.1. A compétence égale, accorder la priorité à la main d'œuvre locale	Nombre d'ouvriers locaux recrutés Nombre de plaintes	Pendant l'entretien périodique des ouvrages	Entreprise chargée des travaux	Mairie de Cotonou	A intégrer dans les clauses de recrutement
3.3.P.1.2. Encourager les candidatures féminines	Nombre de femmes recruté	Pendant le recrutement	MOD Entretrise chargée des travaux	Mairie de Cotonou DDTFP	A intéger aux cahiers de charges
	4	4. Mesures d'accompagnement	ement		
Intégrer le coût de pré collecte des ordures ménagères dans la fiscalité	Taux de redevances fiscales	Après sensibilisation des populations	Mairie	Conseil municipal	A insérer dans les dispositions du programme de gestion des déchets
Confier la gestion des toilettes publiques à des ONG d'assainissement	Nombre d'ONG recruté (voir liste en annexe)	Avant la mise en exploitation des latrines	Chef d'arrondissement	Mairie de Cotonou	200 000 pour lancer l'ONG sur 2 ans

MESURES	INDICATELIES				3
Prévoir un exceptant un		ECHEANCIERS	RESPONSABLES	RESPONSARI ES DE	
eaux usées domestiques surtout dans les	Nombr		DE SURVEILLANCE Bureau d'études	SUIVI	COUT CFA
quartiers populeux		falsabilité technico- économiques et	Entreprise chargée des travaux	DDCVDD Littoral	A insérer dans le programme de gestion
		o de la companya de l			des déchets
					1 293 896 200 soit 2 242 144 Dollars US
ii iprevu du cout total					
					129 389 620 soit 224 215 Dollars US
Montant total du PGES					
L'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE) assure la coordination et le satisfie de la mice on 2 466 358 Dol environnementale	nvironnement (ABE) as	ssure la coordination	et le suiviode da p		1 423 285 820 Soit 2 466 358 Dollars US
			Mise bour	de en œuvre du plan c	le gestion

Directeur Général-pi

Il est exigé du promoteur de ce projet, conformément à l'article 45 du décret n°2017-332 du 06 juillet 2017 portant organisation des procédures de l'Evaluation Prof Martin Pépin AïNA

informer l'ABE du démarrage des activités;

communiquer à l'ABE et au Ministère sectoriel, le programme détaillé d'exécution des activités du Plan de Gestion Environnementale et Sociale ; adresser à l'ABE, les rapports trimestriels de surveillance environnementale, sous peine de retrait du Certificat de Conformité Environnementale.

## AMENAGEMENT DE RUES ADJACENTES ET RECONSTRUCTION DE MODULES DE CLASSES ET SES ANNEXES) PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES) DU SOUS-BASSIN Pa2 (AMENAGEMENT DE BASSINS DE RETENTION EN MATELAS RENO, REHABILITATION DE COLLECTEURS EXISTANTS, DU PAPC/VOLET BAD

	77 0		12								
	1.2.N.1.2. Appliquer les exigences du Plan d'Actions et de Réinstallation (PAR) des parties concernées		1.2.P.1.1. Créer un comité local de suivi des activités du projet			publiques et un plan de communication pour une meilleure information des populations	ure information	1.2.N.1.1. Réaliser des consultations publiques et un plan de communication pour	je i		MESURES
	Nombre de plaintes		Acte de création du comité disponible			Nombre de plaintes enregistré		Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Nombre de plaintes enregistrées et traitées		INDICATEURS D'IMPACTS
	Avant le démarrage des travaux	の 日本の 日本の 日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日	Avant le démarrage des travaux	All the territory and all a		Avant le démarrage des travaux		Avant le démarrage des travaux	Phase de démarrage et d'exécution des activités	Phase de préparation	ECHEANCIERS
UGP	Comité de mise en œuvre du PAR	UGP	Mairie de Cotonou MOD	Service of Service		Equipe PAR et EIES MOD	and the state of	-Equipe PAR et EIES -MOD	MOD		RESPONSABLE DE SURVEILLANCE
	Mairie de Cotonou ABE ACVDT		ABE ACVDT		ACVDT	Mairie de Cotonou ABE	-ACVDT	-Mairie de Cotonou -ABE	Mairie de Cotonou		RESPONSABLES DE SUIVI
	A intégrer dans le PAR		200 000		14 636 200	Plan de communication	14 636 200	Plan de communication	15 000 000		COUT CFA

MESURES	INDICATEURS D'IMPACTS	ECHEANCIERS	RESPONSABLE DE SURVEILLANCE	RESPONSABLES DE SUIVI	COUT CFA
1.4.N.1.1. Mettre sur pied un comité de mise en œuvre du PAR	Nombre de plaintes enregistré Nombre de conflit enregistrés	Pendant la phase de préparation juste de à la fin de l'étude de l'EIES et du PAR	MOD	Mairie de Cotonou ACVDT ABE	1 000 000
1.2.N.1.2.2.3. N.1.1.; 2.3.N.2.1.; 2.3.N.5.4.; 2.3.N.6.1.; 2.4.N.5.1.; 2.5.N.1.3.; Mettre en œuvre le Plan d'Actions et de Réinstallation (PAR)	Nombre de plaintes enregistrées et traitées 100 % des PAP dédommagés	Avant le démarrage et pendant l'exécution des travaux	-Comité de mise en œuvre du PAR -MOD -UGP	Mairie de Cotonou ABE ACVDT	A intégrer dans le PAR
1.2.P.2.1. Appliquer dans la mesure du possible les doléances exprimées par les populations lors des consultations publiques	Nombre de conflits enregistrés avec les riverains Nombre de plaintes enregistrées	Avant le démarrage des travaux	Comité de mise en œuvre du PAR	ABE ACVDT Mairie de Cotonou de Cotonou	Déjà pris en compte dans le PGES à travers les mesures d'accompagnement
1.4.N.1.1. Mettre sur pied un comité de mise en œuvre du PAR	Nombre de plaintes enregistrées et traitées Nombre de conflits enregistrés	Pendant la phase de préparation	MOD	Mairie de Cotonou ACVDT ABE	1 000 000
Faire umesures	Nombre de plaintes enregistré	A la fin du PAR et de l'EIES	Bureau d'étudesEIES et PAR MOD	ANDF UGP ACVDT	Déjà pris en compte dans le PAR
1.4.P.3.1. Créer un comité de suivi des opérations et des dédommagements	Nombre de plaintes	A la fin du PAR et de l'EIES et avant le dédommagement	MOD	Mairie de Cotonou UGP ABE ACVDT	200 000

MESURES	INDICATEURS D'IMPACTS	ECHEANCIERS	RESPONSABLE DE SURVEILLANCE	RESPONSABLES DE SUIVI	COUT CFA
	2. P	2. Phase des travaux et aménagement	nent		
2.1.N.1.1. Signaler et clôturer la base-vie	Nombre d'accidents	Pendant l'installation des chantiers et de la base vie	Bureau de contrôle des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD - AL	A intégrer dans le PGES chantier
			Entreprise en charge des travaux	ACVDT MOD	
2.1.N.1.1.; Veiller à une conception architecturale qui s'intègre au paysage du milieu récepteur	Plan architecturaux conformes aux exigences du marché	Avant l'installation des bases-vie	Bureau de contrôle des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD - AL	5.000.000
	exigences du marche		Entreprise en charge des travaux	MOD	
2.1.P.1.1. Acquérir le site dans les conditions de l'art (bail, achat, etc.)	Absence de plainte liée à l'occupation du site	Avant l'installation de la base-vie	Entreprise des travaux	Mairie de Cotonou MOD DDCVDD - AL	A intégrer aux cahiers de charges
2.3.P.2.3.; 2.4.P.2.3.; 2.8.P.2.2 Encourager les candidatures féminines	Nombre de femmes recruté	Pendant le recrutement	Bureau de contrôle des travaux	Mairie de Cotonou MOD DDCVDD - AL	A intégrer aux cahiers de charges
	Action of the second		Entreprise en charge des travaux		
2.1.P.1.2 , 2.2.P.2.1 , 2.3.P.2.2 , 2.4.P.2.1 , 2.8.P.2.1 , A compétence égale, accorder la priorité à la main d'œuvre locale	Nombre d'ouvriers locaux recrutés	Avant et pendant les travaux	Bureau de contrôle des travaux	Mairie de Cotonou MOD DDCVDD - AL	A intégrer aux cahiers de charges
			Entreprise en charge des travaux		TAMES TO SERVE
2.1.N.2.1., 2.3.N.3.1., 2.4.N.2.1., 2.13.N.2.1., 2.2.N.9.1., Sensibiliser les ouvriers contre les IST/VIH SIDA	Taux de prévalence du VIH SIDA dans la zone	Pendant les travaux de chantier	Bureau de contrôle des travaux	Mairie de Cotonou MOD	3 000 000
			Entreprise en charge des travaux		

COUT CFA	A intégrer au PGES chantier et aux clauses	A intégrer aux cahiers de charge	A intégrer aux cahiers de charge	A intégrer au PGES-Chantier et aux clauses environnementales et sociales	A intégrer au PGES-Chantier et aux clauses environnementales et sociales
RESPONSABLES DE SUIVI	CNSS	Mairie de Cotonou ABE ACVDT DDCVDD-AL	Mairie de Cotonou MOD DDCVDD - AL	Mairie de Cotonou MOD DDCVDD – AL ACVDT	Mairie de Cotonou DDCVDD-AL ACVDT
RESPONSABLE DE SURVEILLANCE	MOD Bureau de contrôle de l'entreprise	Entreprise chargée des travaux MdC MOD	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Bureau de contrôle de l'entreprise MOD Entreprise chargée des travaux
ECHEANCIERS	Pendant le recrutement des ouvriers	Pendant la phase de préparation et les travaux de construction	Pendant les travaux	Pendant les travaux	Pendant les travaux
INDICATEURS D'IMPACTS	Nombre de plaintes	Nombre de conflits enregistrés	Nombre de cas d'accidents de travail liés au non port des EPI enregistrés	Nombre de plaintes liées à l'émission de la poussière enregistrées et traitées	Nombre de plaintes liées à l'émission du bruit enregistrées
MESURES	( )	2.14.N.2.3. Instaurer un code de bonne conduite au sein de l'entreprise et le faire signer par l'ensemble des employés de l'entreprise.	2.4.N.1.1, 2.4.N.3.2. 2.11.N.11.1, 2.14.N.1.3, 1;2.15N.3.2; 2 Doter et veiller au prriers	2.1.N.5.2., 2.3.N.4.2., 2.10.N.1.1., 2.13.N.3.1., 2.15.N.2.1., 2.16.N.2.1., 2.3.N.7.1. Respecter les normes relatives à la poussière au Bénin	2.1.N.3.1; 2.2.N.5.1.; 2.4.N.3.1.; 2.15.N.2.1. 2.4N.3.3. Respecter les normes en vigueur en matière de bruits (les heures de repos)

MESURES	INDICATEURS D'IMPACTS	ECHEANCIERS	RESPONSABLE DE SURVEILLANCE	RESPONSABLES DE SUIVI	COUT CFA
2.1.N.1.2.; 2.1.N.4.1.; 2.4.N.9.1. 2.7.N.2.1. 2.9.N.2.1.; 2.15. N.1.1.; Baliser les chantiers et mettre les consignes d'interdiction d'accès aux chantiers par les étrangers	Nombre d'accidents  Nombre de contrevenants aux consignes	avant le fonctionnement et l'ouverture des chantiers et base-vie	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou MOD  DDCVDD – AL  ACVDT	A intégrer au PGES chantier et aux clauses environnementales
erangers	Nombre de plaintes des travailleurs du chantier		des travaux		
2.1.N.5.1., 2.2.N.2.1., 2.2.N.3.1., 2.2.N.4.1., 2.6.N.1.1., 2.13N.1.2; 2.13N.3.3; 2.14.N.1.2 Arroser régulièrement les	Nombre de plaintes des riverains et usagers des	Pendant les travaux de chantier	Bureau de contrôle des travaux	Mairie de Cotonou MOD	A intégrer au PGES chantier et aux
our réduire les émissions			Entreprise en charge des travaux	ACVDT	environnementales
2.1.N.5.2.; 2.7.N.1.2. 2.13N.1.3; 2.14N.2.2 Veiller à la maintenance et à l'entretien des véhicules de chantier	Fréquence des maintenances réalisée	Pendant les travaux de chantier	Bureau de contrôle de l'entreprise Entreprise chargée des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD- AL ACVDT	A intégrer au PGES-Chantier et aux clauses environnementales et sociales
2.1.N.7.1.; 2.2.N.8.1. Respecter les normes d'installation de chantier	Nombre de plaintes Nombre d'accidents	Pendant le fonctionnement des chantiers et base-vie	Entreprise en charge des travaux Bureau de contrôle de l'entreprise	Mairie de Cotonou DDCVDD-AL ACVDT	A intégrer au PGES chantier et aux clauses environnementales
2.2.N.1.1., 2.2.N.10.4., Restaurer les sites ayant servi de base vie après les travaux	Absence de plainte	A la fin de l'exploitation de la base-vie	Entreprise en charge des travaux Bureau de contrôle de l'entreprise	Mairie de Cotonou DDCVDD-AL ACVDT; MOD	A intégrer au PGES chantier et aux clauses environnementales

			•	١

MESOKES	INDICATEURS D'IMPACTS	ECHEANCIERS	RESPONSABLE DE SURVEILLANCE	RESPONSABLES DE SUIVI	COUT CFA
2.2.P.1.1. Sensibiliser les conducteurs de véhicule et des engins sur le respect du code de la route et les bonnes pratiques	Nombre d'accident enregistré	Durant toute la durée du transport de matériaux	Entreprise en charge des travaux Entreprise contractante des matériaux Bureau de contrôle de l'entreprise	Mairie de Cotonou DDCVDD-AL ACVDT MOD	000 000 9
2.2.P.3.1. Sensibiliser sur les risques d'accès à la base-vie	Nombre d'accident Nombre de contrevenants enregistrés	Pendant le fonctionnement de la base-vie	MOD Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD-AL ACVDT	000 000 9
	Nombre d'accidents Sécurisation du site	Avant l'ouverture des chantiers	MOD Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD-AL ACVDT	A intégrer au PGES chantier et aux clauses environnementales
2.2.N.6.2. Sensibiliser les employés sur les relations de bon voisinage avec les riverains	-Nombre de plaintes enregistrées	Pendant les travaux	Bureau de contrôle de l'entreprise Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD - AL ACVDT MOD	Déjà pris en compte

MESURES	INDICATEURS D'IMPACTS	ECHEANCIERS	RESPONSABLE DE SURVEILLANCE	RESPONSABLES DE SUIVI	COUT CFA
2.2.N.7.1, 2.3.N.5.1, 2.4.N.4.2, 2.7.N.5.1, 2.10.N.3.1, 2.11.N.1; 2.14.N.1.1, 2.15.N.3.1, 2.1.N.3.1, 2.14.N.1.1; 2.15.N.3.1. Respecter les délais contractuels	Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Pendant la durée conférée par les cahiers de charge	MOD MdC Bureau de contrôle de l'entreprise	Mairie de Cotonou DDCVDD Littoral ACVDT	A intégrer au PGES chantier
			Entreprise en charge des travaux		
2.2.N.8.3. Limiter la circulation des engins sur le chantier à 30 km/h 2.10. N.5.3 Surveiller les mouvements des différents engins et autres matériels de chantier	Nombre d'accidents enregistrés	Pendant les travaux	Entreprise en charge des travaux Bureau de contrôle de l'entreprise	Mairie de Cotonou DDCVDD - AL ACVDT MOD CNSR	A intégrer aux PGES-Chantier
2.2.N.8.2. 2.4.N.8.1. Réguler la circulation aux points d'intersection de la base vie avec la voie publique, les carrefours et les	Nombre d'accidents enregistrés	Pendant les travaux	Bureau de contrôle de l'entreprise	Mairie de Cotonou DDCVDD - AL	A intégrer aux PGES-Chantier
giratoires	Nombre de conflit de circulation enregistré		Entreprise en charge des travaux	ACVDT MOD	
2.2.N.10.1. 2.8.N.1.1. Elaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des déchets conforme aux normes en vigueur (tri, disposition de poubelles, huiles usagées,	Enlèvement des déchets et huiles usagées conformes aux	Pendant le fonctionnement de la base vie	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge	Mairie de Cotonou MOD  DDCVDD – AL	A intégrer au PGES chantier et aux clauses environnementales
enlèvement par les structures agréées)	Etat de salubrité du site concerné	The section of the section of	~	ACVUI	
2.2.N.10.2. Disposer de fûts étanches pour le stockage des huiles usagées et des déchets de chantier assimilables aux DSM	Entreposage des déchets conformes aux	Pendant le fonctionnement de la base-vie	Bureau de contrôle des travaux	Mairie de Cotonou MOD  DDCVDD – AL	A intégrer au PGES chantier et aux
			Entreprise en charge des travaux	ACVDT	environnementales

MESURES	INDICATEURS D'IMPACTS	ECHEANCIERS	RESPONSABLE DE SURVEILLANCE	RESPONSABLES DE SUIVI	COUT CFA
2.2.N.10.3; 2.8.N.2.2 Rendre étanche les surfaces objet de manipulations d'huiles et de graisses	Etat de pollution de nappe	Pendant le fonctionnement de la base-vie	MOD Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD - AL ACVDT	A intégrer au PGES chantier et aux clauses environnementales
	Etat de pollution du sol			MOD	et sociales
2.2.N.11.1. Veiller à l'équipement de l'infirmerie en produits d'urgence	Nombre de cas d'urgence traité sur place	Pendant le fonctionnement de la base-vie et les chantiers	Bureau de contrôle de l'entreprise Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD – AL DDS - Littoral ACVDT MOD	A intégrer et aux clauses environnementales et sociales
2.2.N.11.2. Signer un contrat d'enlèvement des déchets biomédicaux avec un centre santé habileté	Enlèvement des déchets biomédicaux conforme aux normes	Pendant le fonctionnement de la base-vie et les chantiers	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou MOD DDCVDD – AL ACVDT	A intégrer au PGES chantier et aux clauses environnementales et sociales
2.3.P.3.1. 2.8.P.1.1. Sensibiliser les riverains sur la gestion efficace des ordures pour garantir la salubrité des lieux	Nombre de d'abonnés à la pré-collecte des déchets	Pendant et après les travaux	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD - AL ACVDT MOD	Déjà pris en compte
	Etat de salubrité des sites	Pendant les travaux et pendant l'exploitation	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD - AL ACVDT MOD	Confère la mairie de Cotonou
2.3.P.3.4. Installer au niveau du sous- bassin un comité de veille citoyenne en matière de salubrité pour maximiser les acquis du projet en matière d'assainissement	Etat de salubrité des sites	Dès le début des travaux	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD - AL ACVDT MOD	200 000

de charges	ACVDT	des travaux  Entreprise en charge	travaux de chantier	des riverains	façade) y comprises les rampes d'accès aux
A intégrer au cahier	Mairie de Cotonou	Bureau de contrôle	Durant toute la durée des	Niveau de satisfaction	V.5.3.; 2.14.N.3.1. Veiller au pava
A intégrer au PGES-Chantier et aux clauses environnementales et sociales	Mairie de Cotonou DDCVDD - AL ACVDT MOD	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Durant toute la durée des travaux de chantier	Niveau de satisfaction des riverains Nombre d'accidents enregistrés	z.3.N.5.2. Veiller a mettre des passerelles temporaires d'accès
A intégrer au PGES-Chantier	Mairie de Cotonou DDCVDD -AL ACVDT MOD	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Avant la démolition et pendant l'exécution des travaux	Nombre de sites disponibles	Prévoir un si
2 000 000	Mairie de Cotonou DDCVDD -AL ACVDT MOD	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Depuis la phase de préparation jusqu'à la fin des travaux	Nombre de cas d'accident enregistré	2.3.N.4.1. Sensibiliser les usagers des infrastructures sociocommunautaires sur les risques d'accident pendant les travaux
	MOD				
Section comme	ACVDT	des travaux			amenage
	DDCVDD Littoral	Entreprise en charge		Silco	
2 000 000	Mairie de Cotonou	MOD	Dès le début des travaux	Etat de salubrité des	2.3.P.3.4. Installer au niveau du quartier un comité de veille citovenne en matière de
	MOD			See Amount of the	
de Cotonou	DDCVDD Littoral ACVDT	Entreprise en charge des travaux			peposeraient les ordures sur le site amenage
Confère la Mairie	Mairie de Cotonou	MOD	Pendant les travaux	Nombre de sanction	2.3.P.3.3. Sanctionner les contrevenants qui
COUT CFA	RESPONSABLES DE SUIVI	RESPONSABLE DE SURVEILLANCE	ECHEANCIERS	INDICATEURS D'IMPACTS	MESURES

MESONES	INDICATEURS D'IMPACTS	ECHEANCIERS	RESPONSABLE DE SURVEILLANCE	RESPONSABLES DE SUIVI	COUT CFA
habitations			des travaux	MOD	
2.3.N.5.5. Prévoir des aires de stationnement sécurisées pour les véhicules ne pouvant accéder à leur garage	-Nombre d'aire de stationnement -Nombre de plaintes des riverains enregistrées et traitées -Nombre de cas de vols enregistrés	Durant toute la durée des travaux de chantier	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD -AL ACVDT MOD	A intégrer au cahier de charges
2.4N.3.4. Utiliser des engins moins bruyants	Nombre de plaintes des riverains enregistrées	Toute la durée des travaux de chantier	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD - AL ACVDT MOD	A intégrer au cahier de charges
2.4.N.4.1. Sensibiliser les populations sur les nuisances liées aux travaux (IRA, Conjonctivites, Etc.)	-Nombre de plaintes enregistrées et traitées Nombre de cas d'IRA et de conjonctivites enregistrés	Pendant les travaux	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD – AL DDS Littoral ACVDT	Déjà pris en compte
2.4.N.6.1. ;2.14.P.1.1. ; 2.7.N.1.5. Planter des arbres le long des artères des rues à aménager	Nombre de plants mis en terre et entretenus Nombre d'artères reboisés	Juste à la fin des travaux	Bureau de contrôle des travaux Entreprise recrutée	Mairie de Cotonou DDCVDD - AL ACVDT Inspection forestière Littoral	8 680 000 à raison de 10840 ml pour un écartement de 25 m entre 2 plants au coût de 20 000 F par plant (achat de plant, piquetage, trouaison, mise en terre et protection avec une cage)

MESURES	INDICATEURS D'IMPACTS	ECHEANCIERS	RESPONSABLE DE SURVEILLANCE	RESPONSABLES DE SUIVI	COUT CFA
2.7.N.1.4. mettre en place des espaces boisés dans les lieux publics (écoles, centre de santé, collège, etc.) pour capter les gaz à effet de serre	Superficies reboisées Nombre de plants mis en terre	A la fin des travaux	Prestataires MOD	Mairie de Cotonou DDCVDD - AL ACVDT Inspection forestière	1 ha de plantes utiles soit 100 plants avec un
	Taux de gaz à effet de serre capté				2 000 000
					L'entretien est déjà pris en compte dans les frais d'entretien des artères (voir cidessous)
2.4.N.6.2. Entretenir les arbres jusqu'à croissance optimale (sur 5 ans)	Nombre d'arbres ayant survécus  Contrats d'entretien	Depuis la fin des travaux et pendant l'exploitation	MOD Bureau de contrôle des travaux Entreprise recrutée	Mairie de Cotonou DDCVDD-AL ACVDT Inspection forestière Littoral	9 000 000 à raison de 3 000 000 par an sur 5 ans
2.4.N.7.1. Eviter les travaux pendant la nidification des espèces présentes	Période de nidification identifiée et prise en compte lors des travaux	Pendant les travaux de curage	Bureau de contrôle des travaux Entreprise recrutée	Mairie de Cotonou DDCVDD - AL ACVDT Inspection forestière du Littoral	A intégrer aux clauses environnementales et sociales
2.4.N.7.2. Développer des mesures pour la reconstitution des habitats de la faune aviaire 2.10.N.2.2 Elaborer une étude ornithologique pour la protection de la faune aviaire	Nombre d'oiseaux protégés	Avant les travaux à l'exutoire	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	ABE, Mairie de Cotonou DDCVDD Littoral ACVDT	1 000 000 pour chaque sous-bassin dont l'exutoire est sur le lac Nokoué et marécage
2.5.N.1.1.; 2.5.N.2.1. Informer les populations des différents déplacements de réseaux nécessaires pour les travaux et les	Nombre de plaintes Durée des perturbations	Pendant le déplacement de réseaux	Entreprises chargée des travaux Concessionnaires des	Mairie de Cotonou DDCVDD - AL	A intégrer aux cahiers de charges et aux

COUT CFA	environnementales et sociales	A intégrer au cahier de charges et aux clauses environnementales et sociales	A intégrer aux cahiers de charges et aux environnementales et sociales	A intégrer aux cahiers de charges et aux PGES chantier	A intégrer aux cahiers de charges et aux PGES chantier	A intégrer aux clauses environnementales et sociales et au PGES-Chantier
RESPONSABLES DE SUIVI	ACVDT	Mairie de Cotonou DDCVDD - AL ACVDT	Mairie de Cotonou DDCVDD – AL ACVDT	Mairie de Cotonou DDCVDD Littoral ACVDT	Mairie de Cotonou DDCVDD - AL ACVDT	Mairie de Cotonou DDCVDD Littoral ACVDT
RESPONSABLE DE SURVEILLANCE	divers réseaux Bureau de contrôle des travaux	Entreprises chargée des travaux Concessionnaires des divers réseaux Bureau de contrôle des travaux	Entreprises chargée des travaux Concessionnaires des divers réseaux Bureau de contrôle des travaux	MOD Entreprise en charge des travaux	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux
ECHEANCIERS		Pendant le déplacement de réseaux	avant le déplacement des réseaux	Pendant toute la durée de la déviation	Pendant toute la durée des travaux	Pendant les travaux
INDICATEURS D'IMPACTS		Nombre de plaintes	Fréquences des coupures d'eau et d'électricité Nombre de plaintes	Nombre de plaintes des riverains et usagers des déviations Périodicité /fréquence des entretiens	de cas nts enregistrés	-Nombre de camions bâchés -Nombre de plaintes des usagers de la route
MESURES	avertir avant toutes coupures	de déplacement des réseaux concernés	2.5.N.1.2. Impliquer les concessionnaires dès le démarrage du projet pour faciliter le déplacement des réseaux	2.6.P.1.1. Entretenir les déviations	2.6.P.1.1. 2.6.P.1.2. Prévoir des signalisations pour orienter les usagers afin de réduire les risques d'accidents dans les déviations et chantiers	de matériaux depuis les lieux de prélèvement jusqu'au chantier

MESURES	INDICATEURS D'IMPACTS	ECHEANCIERS	RESPONSABLE DE SURVEILLANCE	RESPONSABLES DE SUIVI	COUT CFA
2.7.N.3.1. Installer un parking public pour garer les véhicules des riverains en toute sécurité	-Nombre de cas de vol -Nombre de plaintes enregistrées	Pendant toute la durée des travaux de chantier	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD Littoral ACVDT	A intégrer dans les coûts des travaux et PGES-Chantier
2.7.N.3.2. Sécuriser le parking installé pour les véhicules des riverains	<ul> <li>Nombre d'agents de sécurité recrutés pour las parkings</li> <li>Nombre de cas de vol -Nombre de plaintes enregistrées</li> </ul>	Pendant toute la durée des travaux de chantier	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD - AL ACVDT	4 800 000
2.8.N.2.1.; 2. 15. N.4.1. 2.15. P.1.1.; 2.15.N.1.2.; 2.15.P.3.1, 2.15. N.4.1. Sensibiliser les travailleurs sur l'hygiène et les bonnes pratiques	Nombre de cas de maladies liées au manque d'hygiène enregistrées	Pendant les travaux de chantiers	Bureau de contrôle de l'entreprise Bureau de contrôle des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD – AL MOD	A intégrer dans le PGES-Chantier
2.9.N.3.1. Appliquer la procédure de protection des objets physiques archéologiques	Nombre d'objet sauvegardé	Pendant les fouilles	MOD Entreprise en charge des travaux	Direction départementale en charge de la culture (Littoral)	A intégrer dans les clauses environnementales et sociales
2.10.N.4.2. Appliquer les dispositions prévues dans les clauses environnementales et sociales qui prennent en compte des mesures de sécurité et de gestion des risques	Nombre de plaintes Nombre d'accidents	Pendant la construction des ouvrages	MOD Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou UGP	MOD Entreprise en charge des travaux
2.11.P.1.1. Installer des consignes pour garantir la salubrité du sous-bassin	Nombre de contrevenants verbalisés -Etat de salubrité au niveau du sous-bassin	Pendant les travaux de chantiers	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD - AL ACVDT	A intégrer dans le PGES-Chantier

-	
~	
_	

MESURES	INDICATEURS D'IMPACTS	ECHEANCIERS	RESPONSABLE DE SURVEILLANCE	RESPONSABLES DE SUIVI	COUT CFA
2.1.2.N.1.1. Bâcher les camions	Nombre de plaintes enregistrées	Pendant les travaux	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD – AL	A intégrer aux coûts des travaux
2.10.N.4.1 sues du cu	- Nombre de plaintes enregistrées pendant -Absence de déversements des déchets au sol	Pendant les travaux	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD - AL ACVDT UGP	A intégrer au coût des travaux
des déchets sur le LES de Ouèssè	Qualité de la nappe	Pendant l'exploitation du LESS	MOD AGETUR Entreprise en charge des travaux	ABE Mairies de Cotonou et de Ouidah DDCVDD Littoral ACVDT	3 989 870 000 A raison de 10000 F le m3 83 500 000 A raison de 3 000 000 000 diviser par 36 sousbassins pour deux cassiers d'enfouissement pour l'ensemble des sous-bassins
2.11.P.2.3. Sensibiliser les riverains autour du sous-bassin afin d'éviter d'y jeter les déchets de toutes sortes	Nombre de sensibilisation Etat de salubrité autour du sous-bassin	Depuis les travaux jusqu'à l'exploitation	MOD Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD Littoral ACVDT	Déjà pris en copte

MESURES	INDICATEURS D'IMPACTS	ECHEANCIERS	RESPONSABLE DE SURVEILLANCE	RESPONSABLES DE SUIVI	COUT CFA
No. of the last of	Sto nature			UGP	
2.11.P.2.4. Optimiser la gestion des déchets à travers la mise en œuvre du programme de gestion des déchets	Etat d'assainissement et de salubrité	Durant et après le programme	MOD et Acteurs du programme	Mairie de Cotonou  DDCVDD Littoral	1 000 000
				ACVDT	
				UGP	
2.11.P.2.5. Alimenter l'exutoire par des plantes utiles telles que <i>Typha</i> sp, <i>Thalia welwichii</i> , etc.	Campagne de reboisement de plantes utiles	A la fin des travaux et début de l'exploitation	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD - AL ACVDT UGP	9 000 000
de la lagune	Nombre de comités	Au début des travaux	MOD	Mairie de Cotonou	200 000
3	Etat de salubrité le long		Entreprise en charge des travaux	DDCVDD Littoral	
	du sous-bassin			ACVDT	
			produced the state of the	UGP	
2.11.P.2.7. Prévoir des latrines publiques aux environs du sous-bassin	Nombre de latrines construites Taux de fréquentation des latrines Taux de latrines fonctionnelles	Pendant les travaux	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD - AL ACVDT UGP	2 500 000
	The state of the s				
2.11.N.5.2. : Interdire l'entretien des véhicules et équipements à proximité du plan	Taux de pollution du plan d'eau	Pendant le fonctionnement de la base-vie	3	Mairie de Cotonou	A intégrer aux clauses
	Qualité de l'eau au		Linebise en claige	בייטומו מו	environnementales

2				
٩,	٤	2	١	
		4		

MESURES	INDICATEURS D'IMPACTS	ECHEANCIERS	RESPONSABLE DE SURVEILLANCE	RESPONSABLES DE SUIVI	COUT CFA
	niveau du sous-bassin		des travaux	ACVDT	et sociales
	-			UGP	
2.11.N.5.3.; 2.11.N.6.1. Déployer les dispositifs de confinement des matières déversées, les récupèrer et les gérer	Absence de déversements dans le plan d'eau	Pendant les travaux	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD - AL ACVDT UGP	A intégrer aux clauses environnementales et sociales et au PGES chantier
2.14.N.4.1. Interdire formellement la réinstallation des AGR incompatibles avec la durabilité de l'ouvrage	Zéro installation des AGR Nombre d'installation	A la fin des travaux	Prestataires MOD	Mairie de Cotonou DDCVDD - AL	Confère Mairie
0.46.044 Concibilized Levi	d'installatic		Entreprise en charge des travaux	UGP	
	-Etat de la salubrité autour du sous-bassin -Nombre et fréquence des sensibilisations effectuées Propreté des alentours du sous-bassin	Pendant les travaux d'aménagement du sous- bassin	Prestataires Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD - AL ACVDT UGP	000 000 9
2.16.N.1.2. Installer les poubelles sur les sites aménagés	Propreté des alentours du site	Pendant l'exploitation des sites	Mairie de Cotonou	MOD DDCVDD Littoral UGP	Déjà pris en compte

MESURES  2.16.P.2.1. Installer un comité de surveillance environnementale des ouvrages	D'IMPACTS  Etat de salubrité le long	ECHEANCIERS  Pendant les travaux d'aménagement du sousbassin	RESPONSABLE DE SURVEILLANCE  MOD  Entreprise en charge	RESPONSABLES DE SUIVI  Mairie de Cotonou  DDCVDD Littoral
	tat de salubrité le long des collecteurs		× en	ACVDT UGP
				UGP
2.16.P.3.1. Veiller aux entretiens périodique et courant des ouvrages	Fréquences des entretiens	Pendant l'exploitation des sites	Mairie de Cotonou	Mairie de Cotonou DDCVDD Littoral
	Efficacité de fonctionnement des ouvrages			ACVDT UGP
2.17.N.1.1. Installer un comité de sécurité du sous-bassin	Etat de salubrité le long des collecteurs	Pendant l'exploitation des sites	Mairie de Cotonou	Mairie de Cotonou DDCVDD Littoral ACVDT UGP
2.18.N.1.1.; 2.18.N.5.1 2.18.N.2.1 Harmoniser les calendriers d'exécution des projets Réaliser les coursages du BADC auction des	Réduction des nuisances dues aux travaux cumulées	Avant et pendant les travaux de construction des ouvrages et d'aménagement du sous-	MOD	Mairie de Cotonou  DDCVDD Littoral
s con		bassin		THE RESIDENCE OF THE PARTY OF T
2.18.N.1.2. Prévoir dans les DAO l'utilisation des techniques de fonçage dans le cas où les collecteurs surtout enterrés traversent des rues nouvellement construites	Absence de dégradation //travaux sur les rues nouvellement aménagées	Avant et pendant les travaux de construction des ouvrages et d'aménagement du sous-	MOD	Mairie de Cotonou DDCVDD Littoral UGP

	c	7	٦	
	3	•	•	

ordures Nombre de bacs à ordure installé  Etat de la qualité au niveau du sous-bassin s à la conditions de salubrité dans les ménages dans les Etat de salubrité dans les lieux publics culation Nombre d'accidents F les les de salubrité du P sous-bassin Absence d'inondation  Absence d'inondation	INDICATEURS ECHEANCIERS D'IMPACTS	RESPONSABLE DE SURVEILLANCE	RESPONSABLES DE SUIVI	COUT CFA
Etat de la qualité au niveau du sous-bassin télèves à Amélioration des conditions de salubrité dans les leux publics les lieux publics les lieux publics usagers enregistré du sous-bassin Absence d'inondation	Nombre de bacs à Pendant la mise en service ordure installé de l'ouvrage	Mairie de Cotonou	MOD	Déjà pris en compte
télèves à Amélioration des conditions de salubrité dans les ménages les lieux publics les lieux publics usagers enregistré du sous-bassin Absence d'inondation	an		DDCVDD Littoral	
télèves à Amélioration des conditions de salubrité dans les ménages dans les ménages les lieux publics les lieux publics enregistré enregistré ausagers enregistré du sous-bassin Absence d'inondation	niveau du sous-bassin		UGP	
t élèves à Amélioration des conditions de salubrité dans les ménages les lieux publics les lieux publics enregistré enregistré sous-bassin Absence d'inondation			ACVDT	
dans les ménages  dans les ménages les lieux publics les lieux publics usagers enregistré usagers enregistré Absence d'inondation  Absence d'inondation	Amélioration des Après la mise en service	Direction des écoles et	MOD	200 000
dans les Etat de salubrité dans les lieux publics les lieux publics usagers enregistré enregistré sous-bassin Absence d'inondation	dans les ménages	colleges	UGP	
Réguler la circulation Nombre d'accidents et autres usagers enregistré  Veiller à l'entretien Etat de salubrité du sous-bassin  Absence d'inondation			Mairie de Cotonou	
rculation Nombre d'accidents les lieux publics usagers enregistré entretien Etat de salubrité du sous-bassin Absence d'inondation	- 11 - 12 - 14 - 14 - 14 - 14 - 14 - 14			
rculation Nombre d'accidents usagers enregistré enregistré entretien Etat de salubrité du sous-bassin Absence d'inondation	Leat de salubrite dans Pendant la mise en service les lieux publics	Mairie de Cotonou	MOD	0000 à
rculation Nombre d'accidents usagers enregistré entretien Etat de salubrité du sous-bassin Absence d'inondation			DDCVDD Littoral	10 poubelles (25 000F/poubelles)
usagers enregistré d'accidents enregistré enregistré sous-bassin Absence d'inondation	-		UGP	(2010)
entretien Etat de salubrité du sous-bassin Absence d'inondation	Nombre d'accidents Pendant toute la durée de l'exploitation	Mairie de Cotonou	MOD	A intégrer dans le
entretien Etat de salubrité du sous-bassin Absence d'inondation			DDCVDD Littoral	coût des entretiens
entretien Etat de salubrité du sous-bassin Absence d'inondation			UGP	
	Etat de salubrité du Pendant la mise en service sous-bassin	Mairie de Cotonou	MOD	Confère Mairie de
			DDCVDD Littoral	Cotonou
			UGP	
			ACVDT	

MESURES 3.2.N.1.1., 3.3. N.1.1. ; 3.2.N lieux d'entretien		All holds address to	3.2.N.2.1. 3.3.N.2.1. en matière d'émission	(D)	3.2.N.2.1. 3.3.N.2.1. Respecter en matière d'émission de bruit 3.2N.1.3 Sensibiliser les ouvrisques liés au travail d'entretien	3.2.N.2.1. 3.3.N.2.1. en matière d'émission en matière	3.2.N.2.1. 3.3.N.2.1. Respecter en matière d'émission de bruit  3.2.N.1.3 Sensibiliser les ouvr risques liés au travail d'entretien risques liés au travail d'entretien 3.3. P.1.1. A compétence égale, priorité à la main d'œuvre locale	N.2.1. matière natière iés ves liés	natière natière natière P.1.1. P.1.1. P.1.2. inines	natière natière P.1.1. rité à la
3.2.N.1.1., 3.3. N.1.1. ; 3.2.N.1.1. Signaler les lieux d'entretien			3.3.N.2.1. Respecter les normes d'émission de bruit	ler les	riers	riers	vriers	vriers	vriers	r les
D'IMPACTS  Nombre d'accident et de plaintes		Nombre de plaintes			Nombre sensibilisations		Nombre sensibilisations d'accident enre locaux recrutés	Nombre sensibilisations Nombre d'accident enre locaux recrutés Nombre de pla	Nombre sensibilisations Nombre d d'accident enre locaux recrutés Nombre de pla Nombre de pla recruté	Nombre sensibilisations Nombre d d'accident enre locaux recrutés Nombre de pla Nombre de pla Nombre de
Penda d'entr					de Pendant d'entretien	cas de	de de	vriers de	de cas é é vriers	de cas
ECHEANCIERS ant la période etien		Pendant les entretiens courants et périodiques			ant la période etien	<u>a</u>	la en l'e	la en l'e	la l'e des ouvra	Pendant la période d'entretien  S Pendant l'entretien le périodique des ouvrages  Pendant le recrutement  S Pendant le recrutement  A. Mesures d'accompagnement
RESPONSABLE DE SURVEILLANCE Mairie de Cotonou		Mairie de Cotonou			Mairie de Cotonou	Mairie de Cotonou	Mairie de Cotonou  Entreprise chargée des travaux	of l	o e	Mairie de Cote Entreprise des travaux Entreprises c des travaux MOD
RESPONSABLES DE SUIVI  MOD  DDCVDD Littoral	UGP	MOD Littoral	DDCVDD Littoral UGP ACVDT		MOD	MOD DDCVDD Littoral UGP				
A intégrer dans les clauses environnementales	et sociales lors des entretiens	A intégrer dans les clauses	environnementales et sociales lors des entretiens		Déjà pris en compte	Déjà pris en compte	Déjà pris en compte  A intégrer dans les clauses de		- 0\	Déjà pris en compte  A intégrer dans les clauses de recrutement  A intégrer aux cahiers de charges

ACV-DT ACV-DT Mairie de	MESURES	INDICATEURS D'IMPACTS	ECHEANCIERS	RESPONSABLE DE SURVEILLANCE	RESPONSABLES DE	COUT CFA
d'assainissement des Nombre de quartiers Après les études des Bureau d'études desservis de conomiques et des travaux Mairie de Cotonou d'assainissement des Nombre de quartiers Après les études desservis desservis de conomiques et des travaux des	Confier la gestion des toilettes publiques à	Nombre d'ONG recruté	Avoir of tack			
d'assainissement des Nombre de quartiers Après les études de Bureau d'études ACV-DT faisabilité technico-économiques et environnementale des travaux Mairie de Cotonou	des ONG d'assainissement	(voir liste en annexe)	exploitation des latrines	Cnef d'arrondissement	Mairie de Cotonou	200 000 pour lancer l'ONG sur 2 ans
ques surtout dans les desservis desservis desservis desservis desservis desservis de surdout dans les et des fravaux des frava	Prévoir un système d'assainissement des	a	Arriva Inc.			
Mairie de Cotonou	eaux usées domestiques surtout dans les quartiers populeux	2	faisabilité techni économiques environnementale	Bureau d'études Entreprise chargée des travaux	ACV-DT DDCVDD Littoral	A insérer dans les dispositions du programme de
	TOTAL				Mairie de Cotonou	gestion des decnets
US 419 393 620 726751 Dolla 4613 329 82 7 994 265 11S						4 193 936 200 soit 7267513 Dollars
419 393 620 726751 Dollars 4 613 329 820 7 994 265 Dol	Imprévu du coût total					
	Montant total du PGES				3	S
						4 613 329 820 soit 7 994 265 Dollars

20 L'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE) assure la coordination et le suivide la mise en œuvre du plan de gestion

1. EDirecteur Général-pi Prof Martin Pépin AïNA

informer l'ABE du démarrage des activités;

communiquer à l'ABE et au Ministère sectoriel, le programme détaillé d'exécution des activités du Plan de Gestion Environnementale et Sociale ; adresser à l'ABE, les rapports trimestriels de surveillance environnementale, sous peine de retrait du Certificat de Conformité Environnementale.